



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASSE DE L'EST - LOT 5 CHAUFFAGE, PLOMBERIE, VENTILATION PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ ADSI CLIMATISATION

**DÉCISION N° AU-19-337
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-18-196 en date du 28 juin 2018 attribuant le marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est – Lot 5 : chauffage, plomberie, ventilation (notifié le 11/07/2018) ;

VU la décision n°AU-19-187 en date du 16 mai 2019 de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est – Lot 5 : chauffage, plomberie, ventilation (notifié le 6/06/2019) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 2 juillet 2019 relatif à la passation de l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est – Lot 5 : chauffage, plomberie, ventilation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'exécution de travaux supplémentaires effectués à la demande du maître d'ouvrage ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ADSI CLIMATISATION, sise, 19 rue Achille Robelti – 91170 VIRY-CHATILLON, représentée par Monsieur MARTINS Abel, Co-gérant, l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est – Lot 5 : chauffage, plomberie, ventilation.

L'avenant n°2 s'élève à 8 413,60 € HT (10 096,32 € TTC), portant le montant du marché à 177 848,86 € HT (213 418,63 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190917-lmc1H6679H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/09/2019
Date de Publication : 17/09/2019